



Rapport n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'article 97 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose qu' « un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique Paritaire ».

1. Au sein de la filière sapeurs-pompiers professionnels

Un médecin de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade de médecin hors classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de médecin de 1^{ère} classe en poste de médecin hors classe.

Un capitaine peut prétendre à un avancement au grade de commandant. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste de capitaine en poste de commandant.

Deux postes de lieutenant de 2^{ème} classe sont actuellement vacants. Faute de candidature interne et afin d'élargir les possibilités de recrutement, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation de 2 postes de lieutenant de 2^{ème} classe en postes de lieutenant de 1^{ère} classe.

Conformément au protocole sur la réforme de la filière, huit postes de sergent peuvent être transformés en postes d'adjudant. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation de 8 postes de sergent en postes d'adjudant.

Quinze caporaux peuvent prétendre à un avancement au grade de sergent. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation de 15 postes de caporal en postes de sergent.

Cinq caporaux peuvent prétendre à un avancement au grade de caporal-chef. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation de 5 postes de caporal en postes de caporal-chef.

Quatre sapeurs de 1^{ère} classe peuvent prétendre à un avancement au grade de caporal. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation de 4 postes de sapeur de 1^{ère} classe en postes de caporal.

.../...

Un poste est budgété sur un congé pour raisons opérationnelles. Afin d'utiliser ce poste pour renforcer l'effectif du CTA confronté à des absences pour cause de maladie, il est vous proposé la transformation suivante :

- transformation d'un poste en CRO en poste de sergent de sapeurs-pompiers professionnels.

2. Au sein de la filière administrative

Un rédacteur principal de 2^{ème} classe peut prétendre à un avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Un adjoint administratif de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade de rédacteur. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé les transformations de postes suivantes :

- transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de rédacteur.

3. Au sein de la filière technique

Un poste de technicien territorial contractuel avait été ouvert. Or, il a été pourvu par un adjoint technique territorial. Aussi, il est proposé la transformation suivante :

- transformation d'un poste de technicien territorial en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Un adjoint technique de 1^{ère} classe peut prétendre à un avancement au grade d'agent de maîtrise. Aussi, afin de faire correspondre le grade à l'emploi et aux fonctions tenues, il vous est proposé la transformation de poste suivante :

- transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise.

Le CTP a été consulté.

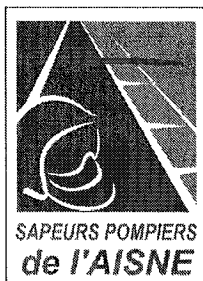
Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération ci-dessous.

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide les transformations de postes suivantes au 1^{er} décembre 2014 :

- transformation d'un poste de médecin de 1^{ère} classe en poste de médecin hors classe
- transformation d'un poste de capitaine en poste de commandant
- transformation de 2 postes de lieutenant de 2^{ème} classe en postes de lieutenant de 1^{ère} classe
- transformation de 8 postes de sergent en postes d'adjudant
- transformation de 15 postes de caporal en postes de sergent
- transformation de 5 postes de caporal en postes de caporal-chef
- transformation de 4 postes de sapeur de 1^{ère} classe en postes de caporal
- transformation d'un poste en CRO en poste de sergent de sapeurs-pompiers professionnels
- transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de rédacteur
- transformation d'un poste de technicien territorial en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise

**Le Président,
Thierry THOMAS**



Délibération n° 9	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 8 décembre 2014		Chapitre : Article :

Membres théoriques :	21
Membres en exercice :	21
Membres présents :	18
Votants :	17

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Affiché le :
18 DEC. 2014

Le 8 décembre 2014 à 15 heures 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 6 novembre 2014, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, ~~Christian CROHEM~~, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY représentant Gérard DOREL, ~~Mme Monique BRY~~, M. Noël GENTEUR, suppléant de M. COUNOT.

II - Membre de droit

Monsieur Raymond LE DEUN, Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Médecin Commandant Philippe BARDON, sapeur-pompier professionnel officier
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, sapeur-professionnel non officier
M. le Commandant Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant-Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : MM Jean-Jacques THOMAS, Jean-Pierre BALLIGAND, Christian CROHEM, Gérard DOREL, Mme Monique BRY.

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
M. Dominique BOUDESOCQUE, Mme Christiane CHAUSSON de la Direction départementale.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le rapport n° 9 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les transformations de postes suivantes au 1^{er} décembre 2014 :

- transformation d'un poste de médecin de 1^{ère} classe en poste de médecin hors classe
- transformation d'un poste de capitaine en poste de commandant

.../...

- transformation de 2 postes de lieutenant de 2^{ème} classe en postes de lieutenant de 1^{ère} classe
- transformation de 8 postes de sergent en postes d'adjudant
- transformation de 15 postes de caporal en postes de sergent
- transformation de 5 postes de caporal en postes de caporal-chef
- transformation de 4 postes de sapeur de 1^{ère} classe en postes de caporal
- transformation d'un poste en CRO en poste de sergent de sapeurs-pompiers professionnels
- transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe en poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en poste de rédacteur
- transformation d'un poste de technicien territorial en poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- transformation d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en poste d'agent de maîtrise

Le Président,

Thierry THOMAS



PREFECTURE DE L' AISNE

18 DEC. 2014

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/2014	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
		01/02/2014	01/10/2014			
FILIERE SAPEURS-POMPIERS						
Colonel	A	2	2	2		
Lieutenant-colonel	A	8	7	8		
Commandant	A	9	9	10		
Capitaine	A	5	4	4		
Lieutenant hors classe	B	2	2	2		
Lieutenant de 1ère classe	B	24	22	26		
Lieutenant de 2ème classe	B	5	2	3		
Adjudant	C	87	84	95		ce nombre représente un maximum à ne pas dépasser
Sergent	C	160	155	168		
Caporal chef (grade)	C	5	4	10		
Caporal et caporal chef appellation	C	36	45	20		
Sapeur de 1ère classe	C	15	14	11		
Sapeur de 2ème classe	C	0	0	0		
Sous-total		358	350	359	0	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL						
Médecin de SPP hors classe	A	1	0	2		
Médecin de SPP de 1ère classe	A	1	1	0	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin de SPP de 2ème classe	A	1	1	1	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Médecin territorial	A	1	0	1	1	1 emploi à 17,5/35 d'un temps complet
Pharmacien hors classe SPP	A	0	1	1		
Pharmacien de SPP	A	1	0	0		Art 3 Alinéa 5
Infirmier d'encadrement SPP	A	1	1	1		
Sous-total		6	4	6	3	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur territorial	A	1	1	1		
Attaché Principal	A	1	1	1		
Attaché	A	4	3	4		
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1	2		
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	1		dont 1 art 3 Alinéa I
Rédacteur	B	3	2	4		
Adjoint administratif principal de 1ère cl	C	5	4	5		
Adjoint administratif principal de 2ème cl	C	5	5	5		
Adjoint administratif de 1ère classe	C	17	15	16		
Adjoint administratif de 2ème classe	C	24	25	24		Dont 3 non titulaire remplaçants (art.3 al.1 Loi 26/1/84) et 1 non titulaire occasionnels (ou agent des services techniques - art.3 al.2 Loi 26/1/84)
Sous-total		63	58	63	0	

**ANNEXE
ETAT DU PERSONNEL AU 01/12/2014**

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/02/2014	EFFECTIFS POURVUS 01/10/2014	EFFECTIFS BUDGETAIRES 01/12/20104	Dont : TEMPS NON COMPLET	OBSERVATIONS
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef classe normale	A	1	1	1		
Ingénieur principal	A	1	1	1		
Ingénieur	A	3	2	3		dont 1 Art 3 Alinéa 5
Technicien principal de 1ère classe	B	5	5	5		dont 1 mis à disposition par le conseil général
Technicien principal de 2ème classe	B	3	2	3		
Technicien	B	1	1	0		Art 3 alinéa 2
Agent de maîtrise	C	1	1	2		
Adjoint technique principal de 1ère cl	C	2	2	2		
Adjoint technique principal de 2ème cl	C	3	3	3		
Adjoint technique de 1ère classe	C	4	2	3		
Adjoint technique de 2ème cl	C	5	6	6		
Sous-total		29	26	29	0	
FILIERE SOCIALE						
Assistant socio-éducatif principal	B	1	1	1		
Sous-total		1	1	1		
TOTAL		457	439	458	3	
EMPLOIS NON CITES						
Volontaire civique		10	3	10		
CDO GRO	C	1	0	0		
Apprentis		2	2	2		
Agents non titulaires pour besoin saisonnier	C	4	0	4		Art 3 Alinéa 2